



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exploitants

Question écrite n° 103202

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur l'avenir des professions agricoles. La tradition agricole française est un élément constitutif de l'identité culturelle du pays. Avec 16 % des terres agricoles de l'Union européenne, la France dispose d'une surface cultivable importante permettant une grande diversité des productions. Entre 2000 et 2010, le nombre d'agriculteurs a diminué de 26 %. Le monde agricole a évolué, le niveau de formation des chefs d'exploitation et co-exploitants a augmenté, l'activité agricole ne repose plus sur l'ensemble des membres de la famille. Les nouveaux exploitants qui s'installent ne sont plus exclusivement issus du monde agricole. Face à ces mutations, elle souhaiterait savoir de quelle manière le Gouvernement entend promouvoir les carrières agricoles auprès des jeunes en cours d'orientation professionnelle, afin de susciter un nombre plus important de vocations.

Texte de la réponse

L'agriculture et l'agroalimentaire au sens large constituent en France un secteur économique majeur représentant près de 15 % des emplois sur le territoire. Ils contribuent à près de 15 % des exportations nationales et génèrent 10 milliards d'euros d'excédent commercial chaque année. Conscient de ces enjeux, le ministère chargé de l'agriculture consacre un tiers de son budget et 60 % de ses effectifs à l'enseignement agricole qui se déploie dans 811 établissements de formation scolaire publics ou privés, 374 sites de formation d'apprentis et 495 sites de formation professionnelle continue. Les métiers auxquels les formations de l'enseignement agricole conduisent, embrassent un spectre large au service de secteurs aussi variés que la production agricole, l'aménagement paysager, la transformation alimentaire ou les services en milieu rural. L'attractivité pour les différents métiers ne se dément pas, avec plus de 160 000 jeunes accueillis chaque année en formation initiale scolaire de la 4ème au brevet de technicien supérieur agricole, dans les différents établissements de l'enseignement agricole, publics (38 %) ou privés (62 %). Les entreprises ont recours à l'apprentissage en participant annuellement à la formation de 33 000 apprentis qui relèvent des centres de formation d'apprentis de l'enseignement agricole. Enfin, la formation professionnelle continue contribue à former près de 245 000 stagiaires par an avec une visée de professionnalisation ou de reconversion professionnelle notamment vers les métiers de l'entrepreneuriat agricole principalement par le biais du brevet professionnel « responsable d'exploitation agricole ». Au travers du dispositif de formation tout au long de la vie qu'il propose, le ministère chargé de l'agriculture place ainsi au cœur de ses préoccupations l'évolution et l'attractivité de son enseignement en l'appuyant sur des démarches pédagogiques innovantes.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103202

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mars 2017](#), page 1905

Réponse publiée au JO le : [13 juin 2017](#), page 3770